

# La transaction comme forme de la politique et de la société face au risque

KENJIRO MURAMATSU<sup>1</sup>

**Résumé :** M. Foucault employait assez fréquemment le terme de « transaction » dans son analyse de la gouvernementalité libérale, en lui donnant un sens bien plus large que le sens juridique ou économique. De même, F. Ewald a étudié la naissance de l'État-providence français basé sur le système assurantiel dans le sillage de la généalogie foucauldienne du libéralisme. Pour Ewald, l'idée de transaction apparaît même au fondement du mécanisme assurantiel qui s'appuyait sur la notion de risque professionnel. Nous pouvons situer cette perspective dans le contexte contemporain en relation avec la notion de « subpolitique » de U. Beck en abordant le thème de la vulnérabilité sociale. Par rapport au problème de vulnérabilité déstabilisant le fondement existentiel de la société, la sociologie de la transaction prend de l'importance en articulation avec cette perspective généalogique de la société du risque, notamment en interrogeant les modes d'engagement même des acteurs de la transaction du social.

**Mots clés :** *transaction, gouvernementalité, libéralisme, subpolitique, société du risque, vulnérabilité, milieu, engagement, politiques d'insertion*

## 1. Introduction

Dans cet article, nous voudrions d'abord attirer l'attention sur le fait que M. Foucault employait assez fréquemment le terme de « transaction » dans son analyse de la gouvernementalité libérale, en lui donnant un sens bien plus large que le sens juridique ou économique. Il en va de même chez F. Ewald qui a étudié la naissance de l'État-providence français basé sur le système assurantiel dans le sillage de la généalogie du libéralisme de Foucault. Pour Ewald,

---

<sup>1</sup> JSPS (Japan Society for the Promotion of Science) Research Fellow, Université de Saitama / Ladyss – CNRS.

l'idée de transaction était même au fondement du mécanisme assurantiel qui s'appuyait sur la notion de risque professionnel. Ici, nous tenterons d'abord d'éclairer le sens de la notion en présentant des exemples d'emplois de ce terme chez ces auteurs. Ensuite, nous tenterons de le situer dans le contexte contemporain en relation avec la notion de « subpolitique » de U. Beck dans sa théorie de la société du risque. Ceci en abordant le thème de la vulnérabilité, surtout au niveau social, qui augmente en fonction de l'accroissement des risques diffus et incertains menaçant le fondement existentiel de la société. La sociologie de la transaction prend de l'importance en articulation avec cette perspective généalogique de la société du risque, notamment en interrogeant les modes d'engagement même des acteurs de la transaction du social.

## **2. Transaction comme forme politique dans le libéralisme et l'État-providence**

La notion de transaction est énoncée par M. Foucault à plusieurs reprises pour désigner la réalité politique et sociale de base de la « gouvernementalité libérale » apparue au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe occidentale (Foucault, 2004b). Cette apparition s'est accompagnée de celle d'une « économie politique » qui s'est alors posée comme principe de limitation interne de la pratique gouvernementale en rupture avec les discours juridiques comme le droit naturel ou la théorie du contrat social qui tentaient de limiter de l'extérieur la raison d'État (Foucault, 2004b, pp. 12-14). Notons simplement que cette gouvernementalité libérale se caractérise par une limitation qui, à la fois « de fait » et « générale », ne détermine pas les domaines de droit et de non-droit des sujets, mais calcule simplement les objectifs du gouvernement (les choses à faire et les choses à ne pas faire) selon le principe d'économie politique qui est un des moyens de les atteindre (*ibid.*).

Sans entrer dans le détail de l'analyse foucauldienne de cette gouvernementalité, aussi solide, rigoureuse et subtile soit-elle, soulignons que le terme de transaction, bien que ni exploré ni conceptualisé en profondeur, occupe une place centrale pour caractériser la forme de la politique non seulement juridique ou économique, mais globale et sociale. La transaction caractérise la forme de « régulation interne » de la pratique gouvernementale qui n'est pas une imposition de lois des gouvernants aux gouvernés, mais « une pratique qui fixe la définition et la position respective des gouvernés et des gouvernants les uns en face des autres et par rapport aux autres » (Foucault, 2004b, p. 14). L'auteur continue : « Ou en tout cas [cette pratique] n'est pas imposée globalement, définitivement et totalement par, je dirais, transaction, au sens très large du mot "transaction", c'est-à-dire "action entre", c'est-à-dire par toute une série de conflits, d'accords, de discussions, de concessions réciproques ; toutes péripéties qui ont pour effet d'établir finalement dans la pratique de gouverner un partage de fait, un partage général, un partage rationnel entre ce qui est à faire et ce qui est à ne pas faire » (*ibid.*).

Ensuite, la transaction se définit même comme ce à partir de quoi la loi se fait dans ce que Foucault appelle le « radicalisme anglais » basé sur un utilitarisme où se trouve la nouvelle gouvernementalité. Là, à la différence de

la loi pensée comme expression de la volonté générale, « la loi va être conçue comme l'effet d'une transaction qui va partager d'une part la sphère d'intervention de la puissance publique et d'autre part la sphère d'indépendance des individus » (Foucault, 2004b, p. 43). Chez Foucault, cette forme transactionnelle de la politique n'est pas l'apanage de l'utilitarisme gouvernemental anglais, mais caractérise « le libéralisme européen du XIX<sup>e</sup> siècle et encore du XX<sup>e</sup> siècle » (*ibid.*) où se croisent les deux conceptions de la liberté, celle juridique dont la source est le droit et celle « perçue simplement comme l'indépendance des gouvernés à l'égard des gouvernants » (*ibid.*).

Dans ce schéma global de la société, l'État ou la société civile ne peuvent pas exister comme des entités naturelles et universelles en dehors du libéralisme étant une technologie gouvernementale, mais comme « des réalités de transaction » qui en font partie intégrante. Citons : « L'État, ce n'est rien d'autre que l'effet, le profil, la découpe mobile d'une perpétuelle étatisation, ou de perpétuelles étatisations, de transactions incessantes qui modifient, qui déplacent, qui bouleversent, qui font glisser insidieusement, peu importe, les sources de financement, les modalités d'investissement, les centres de décision, les formes et les types de contrôle, les rapports entre pouvoirs locaux, autorité centrale, etc. Bref, l'État n'a pas d'entrailles, on le sait bien, non pas simplement en ceci qu'il n'aurait pas de sentiments, ni bons ni mauvais, mais il n'a pas d'entrailles en ce sens qu'il n'a pas d'intérieur. L'État ce n'est rien d'autre que l'effet mobile d'un régime de gouvernementalités multiples » (Foucault, 2004b, p. 79). « La société civile, c'est comme la folie, c'est comme la sexualité. C'est ce que j'appellerai des réalités de transaction, c'est-à-dire que c'est dans le jeu précisément et des relations de pouvoir et de ce qui sans cesse leur échappe, c'est de cela que naissent, en quelque sorte l'interface des gouvernements et des gouvernés, ces figures transactionnelles et transitoires qui, pour n'avoir pas existé de tout temps, n'en sont pas moins réelles [...]. Société civile, donc, comme élément de réalité transactionnelle dans l'histoire des technologies gouvernementales, réalité transactionnelle qui me paraît tout à fait corrélative de cette forme même de technologie gouvernementale que l'on appelle le libéralisme, c'est-à-dire une technologie de gouvernement ayant pour objectif sa propre autolimitation dans la mesure même où elle est indexée à la spécificité des processus économiques » (Foucault, 2004b, p. 301).

Enfin, il faut également souligner que la gouvernementalité dite libérale n'est pas la seule rationalité qui s'impose exclusivement dans la société, d'où l'intérêt du terme de transaction : la politique qui naît de cette gouvernementalité est multiple et à multiplier entre différents arts de gouverner qui peuvent coexister et « se connecter » de manière diverse et hétérogène. Citons : « Dans le monde moderne, celui que nous connaissons depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, toute une série de rationalités gouvernementales qui se chevauchent, s'appuient, se contestent, se combattent les unes les autres. Art de gouverner à la vérité, art de gouverner à la rationalité de l'État souverain, art de gouverner à la rationalité des agents économiques, d'une façon plus générale art de gouverner à la rationalité des gouvernés eux-mêmes. Et ce sont tous ces différents arts de gouverner, ces différents types de manière de calculer, de rationaliser, de régler l'art de gouverner qui, en se chevauchant les uns les autres, vont faire,

en gros, l'objet du débat politique depuis le XIX<sup>e</sup> siècle » (Foucault, 2004b, pp. 316-317)<sup>2</sup>.

Nous avons parcouru ici le texte de Foucault pour entrevoir dans quelle mesure et comment la notion de transaction occupe, sans qu'elle soit théorisée et conceptualisée, une place centrale dans son analyse de la gouvernamentalité libérale comme forme de la politique et de la société.

Ensuite, dans le sillage de cette généalogie des technologies gouvernementales, F. Ewald recourt aussi au terme de transaction pour désigner le mécanisme politique du droit social établi à la fin XIX<sup>e</sup> siècle en France autour de la question des accidents de travail, et de la notion alors émergente de risque professionnel (Ewald, 1986).

Dans ce travail massif d'analyse des discours philosophiques, juridiques et politiques couvrant toute l'évolution de la rationalité juridique et gouvernementale en France au cours du XIX<sup>e</sup> siècle du Code civil de 1804 jusqu'à la Loi de 1898 sur l'indemnisation des accidents du travail, Ewald confirme, et était quelque part, la thèse de Foucault sur la forme transactionnelle de la politique étroitement liée à la gouvernamentalité libérale et à l'État de droit. La note de N. Dodier sur l'ouvrage le souligne clairement : à partir de la notion de risque professionnel mise en avant dans la loi de 1898 suite à un débat parlementaire virulent durant une vingtaine d'années, est née « l'institution d'un nouveau régime social de vérité : c'est-à-dire de nouvelles manières pour les hommes de s'identifier, de gérer la causalité de leurs conduites, de penser leurs rapports, leurs conflits et leur collaboration, de définir leurs obligations mutuelles » (Ewald, 1986, p. 26, cité par Dodier, 1986, p. 196). Ce qui a notamment eu comme effet l'annulation des querelles d'attribution de la responsabilité et de la faute individuelles sur les accidents entre le patronat et les ouvriers. Ainsi que le dépassement des contradictions entre le régime de responsabilité individuelle introduit par le Code civil de 1804 (augmentation à la fois de dénonciations de la part de victimes d'accidents sur leurs patrons et de l'incapacité de ceux-là de prouver les fautes de ceux-ci) et le patronage renforçant la hiérarchie sociale dans l'entreprise, qui allait à l'encontre du principe du droit libéral. L'idée du risque inhérent au développement de la société industrielle et celle de la solidarité sociale étant désormais la base d'un système d'assurance sociale généralisé contre ce type de risque (retraite, maladie) ont non seulement déplacé le centre de décision sur la garantie du droit social du juge aux expertises (statistique, médecine), mais aussi ouvert une nouvelle question sociale sur la règle de justice pour cette répartition des risques et des dommages : « Comment définir le juste et l'injuste, dès lors qu'il n'y a plus de rapport possible à la nature, mais un pur rapport social ? » (Ewald, 1986, p. 541, cité par Dodier, 1986, p. 200) S'il est impossible d'établir le barème des accidents en établissant un calcul systématique sur le prix de la vie et du corps, Ewald voit la loi de 1898 comme une loi de transaction : « La mesure de

---

<sup>2</sup> Sur ce point de vue, le processus de la naissance de l'État belge indépendant analysé par O. Kutry (2006) montrerait une illustration exemplaire. Le libéralisme « à la belge » est tissé par un compromis politique et normatif noué dans les années 1820-30 contre le pouvoir de la dynastie hollandaise entre les libéraux soucieux de leur leadership sur le développement industriel du Sud du pays et les catholiques soucieux de leur autonomie épiscopale vis-à-vis du Vatican et de l'État, notamment au niveau de l'enseignement.

l'indemnité ne se trouve plus dans l'objectivité du préjudice, mais dans une certaine obligation que la société reconnaît envers certains de ces membres. La mesure est variable ; elle est fondamentalement arbitraire par rapport au préjudice, même si, dans le cas présent, le Parlement a voulu légitimer cet arbitraire par l'idée de transaction. La mesure de l'indemnité n'est autre qu'un rapport social. Son montant est déterminé par la somme que la société, en fonction de l'état de l'économie, pourra consacrer à la réparation des dommages » (Ewald, 1986, p. 292, cité par Dodier, 1986). Si les normes et les valeurs que l'on attribue à ces risques et dommages restent toujours « sociales » et arbitraires, c'est-à-dire sans règle commune de justice absolue, elles ne peuvent être que le résultat provisoire d'une « négociation permanente » : « Les énoncés du droit, instruments politiques pour atteindre des objectifs sociaux, intègrent le conflit : ils seront toujours le résultat d'une négociation entre des représentants d'intérêts collectifs divergents, et dans ce sens toujours révisables » (Dodier, 1986, p. 201).

En clair, selon Ewald, les trois idées suivantes caractérisent la transaction comme nature ou technologie généralisée de la politique des droits sociaux : contrat de solidarité ; conflit ; concessions mutuelles<sup>3</sup>. Premièrement, l'idée du contrat de solidarité se distingue de celle du contrat social qui doit séparer le domaine public (État) du domaine privé (société civile) en ne supposant le rapport d'obligation juridique qu'entre les deux individus contractants sans intervention de la société. Mais le contrat de solidarité pense le rapport d'obligation juridique entre l'individu et la société qui fait sans cesse l'arbitrage et la médiation sur la répartition sociale des dommages et des biens. Deuxièmement, l'idée du conflit se trouve toujours à l'origine des droits sociaux : à la différence du droit naturel qui suppose un passage définitif de l'état de nature (guerre) à l'état civil (paix), pour le droit social, « guerre, lutte et affrontement sont constitutifs, et sans doute à jamais, de la vie sociale » (Ewald, 1986, p. 461). D'où l'idée de l'interdépendance sociale maintenue par les droits sociaux. Le droit social n'est pas un accord qui dépasse le conflit et y met fin, mais « se veut comme un instrument d'intervention qui doit servir à compenser, à corriger les inégalités, à rétablir les équilibres menacés » (Ewald, 1986, p. 461). Enfin, « le droit n'est plus cet élément extérieur au conflit, en fonction duquel on pourra le trancher. La révolution introduite par le droit social est de faire du droit sinon l'enjeu, du moins l'un des enjeux principaux des conflits. C'est cette sorte d'inversion du rapport conflit-droit qui explique que le droit social ne puisse avoir d'autre forme que celle de transactions » (Ewald, 1986, p. 462). Troisièmement, du fait de son ancrage dans la société et dans l'interdépendance sociale, le droit social doit être mutuel et ne suppose plus la souveraineté individuelle comme absolue : « Le droit social demande à chacun de transiger sur ce qu'il pourrait considérer comme l'absolu de son droit », et est « un grand opérateur de concessions mutuelles : concession entre riches et pauvres; entre intérêts individuels et groupes sociaux, concessions qui portent précisément sur des droits : droits civils (droit de propriété, en particulier) et droits sociaux » (Ewald, 1986, p. 462). Enfin, dans cette idée, « on ne doit pas seulement tolérer la différence », mais aussi la « limite de son droit » (*ibid.*).

---

<sup>3</sup> Voir notamment la section « Transactions » dans Ewald (1986, pp. 457-468).

En avançant notre propos jusque-là sur le rapport entre la notion de transaction, l'enjeu des gouvernementalités et la politique des droits sociaux, nous voulions montrer que le cadre de transaction sociale et sociologique qui intègre et dépasse donc les domaines juridiques et économiques, ne se limite pas à une méthode sociologique particulière adaptée à des situations particulières, mais qu'il est quelque chose d'historiquement et politiquement fondé, inévitable et inhérent au procès de la société moderne<sup>4</sup>, et donc pertinent politiquement et scientifiquement pour l'analyse des problèmes sociaux au sens large qui comprendraient aussi les problèmes écologiques et culturels. Cette perspective transactionnelle qui est à la fois locale (le particulier) et globale (le général) est donc à retenir pour traiter les questions sociales contemporaines avec la remarque suivante de Dodier : « La "crise de l'État-providence" ne serait que l'expression de la nature du droit social. Loin de remettre en cause l'existence de ce droit, cette crise ne ferait que témoigner de l'incessante recherche de compromis entre des intérêts divergents, au cours d'un processus de transformation permanente d'un droit que tous, quelle que soit leur couleur politique, s'accordent à concevoir maintenant, contre la doctrine libérale, comme un outil de gouvernement » (Dodier, 1986).

### **3. Transaction face à la vulnérabilité liée à la société du risque**

Mais nous remarquons vite la complexité et la difficulté de voir cette « incessante recherche de compromis » pour garantir un droit pour tous au moment où, après la crise des années 1970, le travail s'intensifie, se tertialise, s'individualise et se précarise en déstabilisant la société industrielle, assurantielle et salariale (Rosanvallon, 1995 ; Castel, 1995). Nous pouvons, là au moins, confirmer une difficulté impérieuse de ne voir le processus de la transaction qu'au sein d'un certain nombre d'intérêts des groupes sociaux reconnus, visibles et organisés qui négocient, apprennent, convergent (ou divergent) et influencent les décisions parlementaires et administratives<sup>5</sup>. Cela au moment où, comme Castel le dit, la vulnérabilité sociale se diffuse en s'individualisant comme une constellation d'états différents et transversaux, qui touche désormais diverses couches de populations, entre les zones d'intégration, de vulnérabilité et de désaffiliation (Castel, 1994, p. 13). Ce qui rend incertain le mode de représentation cognitive et politique de ces problèmes et de ces groupes susceptibles d'être des « acteurs » de cette transaction du social.

Par ailleurs, comme Ewald l'avait clairement montré, la forme transactionnelle de la politique est étroitement connectée à la politique de la gestion du risque. De même, Foucault analysait l'apparition globale des « dispositifs de sécurité » au XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe, qui ont pour but la régulation des

---

<sup>4</sup> Ceci sans pour autant dire « universel » parce que cela renvoie à chaque fois à un domaine donné dans une société donnée pour une période donnée.

<sup>5</sup> Entendons par là une prolifération de littératures depuis les années 1980 portant sur le changement cognitif et normatif des politiques publiques, qui passe notamment par le niveau des acteurs des sous-systèmes ou sectoriaux (Jobert et Muller, 1987 ; Hall, 1993 ; Sabatier, 1998). Pour une revue de ces recherches, voir Sabatier et Schlager (2000).

populations dans un souci de maximisation des avantages et de minimisation des risques tout en laissant circuler librement les gens et les choses (Foucault, 2004a, pp. 3-56). Ce lien historique entre la transaction et la politique de la gestion du risque semble important à retenir pour penser la politique contemporaine de la vulnérabilité.

À cet effet, nous pouvons recourir à la notion de « subpolitique » proposée par U. Beck, qui concerne les prises de décision situées au niveau de ce qu'il appelle la « technico-économie » (sciences et entreprises) qui détenait une quasi-indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques dans leurs décisions au nom du « progrès », qui ont commencé à « risquer » la société, donc à porter atteinte directement et gravement au sort de la société tant au niveau socio-économique (chômage de masse, déstabilisation des ordres salarial et familial, individualisation des parcours de vie, etc.) qu'au niveau technico-écologique (dégradation de l'environnement et de la qualité de vie, risques alimentaires, médicamenteux et naturels, etc.) (Beck, 2001, pp. 399-435). Le risque est là non seulement généralisé à toute la société, mais fait partie intégrante du procès de la modernité qui entre pour l'auteur dans sa phase « réflexive » mettant en cause l'idée même du progrès universel<sup>6</sup>. Ici, la subpolitique, y compris les mouvements citoyens qui portent sur les décisions prises à ce niveau, est définie comme un nouveau domaine du contrôle politique, donc du gouvernement, par rapport aux risques visibles ou non, certains ou incertains, mais qui reste collectif et relativement autonome par rapport à l'autorité politique et centrale (Beck, 2001, pp. 480-481). Il s'agit de « nouvelles formes intermédiaires de contrôle mutuel qui éviteraient le centralisme parlementaire tout en créant des contraintes de justification comparables » (Beck, 2001, p. 485)<sup>7</sup>. Nous voudrions ici élargir cette vision au niveau de la « vie quotidienne » des individus où l'organisation est certes diffuse, mais les conséquences de risques sont souvent intenses et multiples (cf. habitants victimes d'un accident nucléaire), ainsi qu'au niveau de la vie associative ou d'entreprises sociales telle que l'économie sociale et solidaire, soucieuse de réduire ces risques radicalisés.

Concernant les problèmes des incertitudes et des vulnérabilités sociales, des innovations politiques ou des mouvements sociaux sont bien connus en France depuis les années 1980 autour du thème de l'exclusion sociale, notamment dans les politiques du RMI et du RSA, d'insertion, d'accompagnement social, de la ville, ainsi que de nombreux mouvements pour les « sans-papiers », etc. Mais paradoxalement, par rapport à l'ampleur des débats que suscitent les problèmes d'ordre technico-scientifique et environnemental, ces problèmes dits « sociaux » liés en majeure partie à la conjoncture économique et au chômage structurel semblent échapper à des problématisations plus

---

<sup>6</sup> De ce fait, l'analyse centrée sur les paradigmes universaux des politiques publiques risque d'être insuffisante et requiert un déplacement de regard sur ce qui se passe effectivement au niveau de la subpolitique.

<sup>7</sup> Sur ce point, voir également P. Rosanvallon, ancien penseur de l'autogestion, qui parle de trois types de légitimité démocratique émergente par rapport au Parlement et à l'administration, soit l'impartialité, la réflexivité et la proximité (Rosanvallon, 2008). De même dans le domaine de l'environnement, l'idée de « forums hybrides » (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001) qui font coopérer les experts et les profanes sur des problèmes techniques impliquant des risques forts et des incertitudes scientifiques (vache folle, OGM, déchets nucléaires, etc.).

stimulantes et spectaculaires<sup>8</sup>. Cela est peut-être dû au fait que ces problèmes paraissent moins exotiques et sensationnels que les problèmes liés aux « non-humains » dangereux et même au sort de la vie humaine ou de la planète entière, mais renvoient plutôt à des banalités apparentes dont les causes n'apparaissent pas nouvelles et se réduisent souvent, dans leurs traitements, à des manques de ressources évidentes (travail, argent, liens sociaux, éducation, formations, logements, etc.)<sup>9</sup>. L'urgent ne serait-il pas ici, plutôt que de savoir et agir sur les causes et les effets de ces vulnérabilités par de nouveaux dispositifs de délibération et de participation, même si cela est une nécessité évidente, de trouver d'abord des lieux et des modalités concrètes de problématisation de ces vulnérabilités et d'engagement des personnes (gouvernants et gouvernés) et des choses pour en trouver des solutions collectives et politiques et construire des biens communs<sup>10</sup> sur lesquels ils pourraient bâtir un nouveau droit, un outil de gouvernement ? De ce point de vue, le cadre de transaction (re)paraît pertinent en s'attachant à étudier la complexité des jeux sociaux non seulement à partir des règles du jeu formalisées avec des objectifs, des intérêts et des stratégies bien distincts, mais davantage à partir des logiques diffuses, continues et incertaines de la « vie quotidienne » où s'entremêlent le public et le privé, le formel et l'informel, l'explicite et l'implicite (Remy, 1992). De plus, ceci en interrogeant pourquoi et comment des groupes et des individus peuvent s'y prendre dans ces processus de transaction lorsque leurs enjeux et intérêts sont eux-mêmes incertains et déstabilisés. D'où l'importance d'ajouter la question de modes possibles d'engagement des personnes et des choses.

#### 4. Modes d'engagement des acteurs en question

Ici, nous sommes à la recherche de lieux et de modalités de problématisation et d'engagement où se croisent et s'intensifient les interactions multiples qui se trouvent tant au niveau politique qu'au niveau de l'action collective et organisée et qu'au niveau de la vie quotidienne.

À cet effet, il s'agit ici d'introduire une complémentarité analytique entre la transaction et la sociologie française dite pragmatiste ou conventionnaliste qui s'attache à étudier les régimes d'action et d'engagement des personnes en situation avec des ressources et des conventions mises à leur disposition (ou non) qui leur permettent d'interpréter leurs situations d'action et de se coordonner. Si les conventions peuvent être tantôt des grammaires modélisées comme

<sup>8</sup> Ceci sauf pour des phénomènes extrêmes et sensationnels tels que l'expulsion de groupes minoritaires (sans papiers, gens du voyage, etc.), violences dans des quartiers urbains sensibles, « records » du taux de chômage ou du nombre des bénéficiaires de minimas sociaux, débordement et dysfonctionnement du Pôle Emploi, etc.

<sup>9</sup> Sachons que ces vulnérabilités sont certes diffuses et diverses, mais touchent, comme Beck le souligne, davantage les couches pauvres et creusent la pauvreté : « Les richesses s'accumulent en haut, les risques en bas. Ainsi, il semble que les risques viennent conforter la société de classes plutôt qu'ils ne l'abolissent » (Beck, 2001, p. 63).

<sup>10</sup> Dans le domaine de l'environnement, Lascoumes et Le Bourhis proposent une analyse procédurale en ces termes (Lascoumes et Le Bourhis, 1998). Nous avons appliqué cette analyse en articulation avec la notion de transaction dans une étude de cas d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet communal de formation agricole au Japon destinée principalement aux nouveaux retraités salariés (Muramatsu, 2009, 2011b). Sur ce point, voir également Stoessel-Ritz (2009).



dans le régime de justification étudié par Boltanski et Thévenot (1991), tantôt des accords à généralité faible présents dans des situations d'interaction avec des références et des normes disparates<sup>11</sup>, le point de connexion y devient possible avec la sociologie de la transaction qui cherche des capacités des acteurs à élaborer progressivement « des normes de références et d'évaluation servant communément dans la vie sociale » (Remy, 1992, p. 85). Mais ceci, nous le remarquons assez vite, avec des écarts assez notables de nuances et d'ambitions théoriques entre ces deux courants, qui ne nous empêchent pas pour autant de les composer.

Si ces deux courants partent de la micro-observation des situations (sauf l'analyse des discours très vaste entreprise autour de Boltanski-Thévenot pour la modélisation des cités), l'analyse transactionnelle vise les échanges diffus et continus qui s'étendent au niveau de la vie quotidienne, en allant jusqu'à pouvoir interpréter leurs « effets globaux » par agrégation d'interactions situées et cadrées en y voyant émerger progressivement des cultures collectives produites qui resteront provisoires et en transformation. Tandis que l'analyse conventionnelle vise plutôt, et de façon exclusive, les situations d'action cadrées telles que la gestion d'entreprise, l'évaluation de la qualité des biens et du travail, la vie administrative, l'accueil d'urgence à l'hôpital, le travail social au guichet<sup>12</sup>, pour y élucider des conventions disponibles et constitutives de la situation avec des ressources historiquement distribuées et limitées, mais utilisables pour tous les individus supposés « capables » de passer entre différents régimes d'action et d'engagement, donc généralisables *a priori*<sup>13</sup>. Cette approche est apte à trouver différentes sources et modes d'engagement des individus en situation plutôt que des inventions de normes collectives ou institutionnelles, et à en relever des problèmes de coordination (échec ou réussite, possibilité ou impossibilité) dans l'usage et l'interprétation des conventions et des règles en présence<sup>14</sup>.

À première vue, cette dimension déontologique de l'action semble faire défaut dans le cadre de la transaction sociale qui reste souvent dans le langage des « jeux » et des échanges stratégiques en présupposant et réduisant le mode de comportement des acteurs comme des « joueurs » intentionnels. Pourtant, le sens accordé par J. Remy au terme de stratégie ici semble différent

---

<sup>11</sup> Cet argument se trouve notamment chez N. Dodier et ses coauteurs (voir Dodier, 1993 ; Dodier et Baszanger, 1997 ; Dodier et Camus, 1997). Nous nous sommes appuyés sur cette conception dans nos études de cas sur l'usage de l'agriculture dans le social au Japon et en Belgique (Muramatsu, 2011a, 2012a, 2012b).

<sup>12</sup> Cet aspect nous semble commun avec la sociologie des organisations. Mais la transaction sociale, avec son intention de l'intégrer ou de s'en inspirer, partait de domaines plus diffus et moins « organisés » tels que la ville et la famille (Blanc, 2009, pp. 31-35).

<sup>13</sup> La conception des ressources comme « appuis conventionnels de l'action » et la méthodologie de l'enquête de type ethnographique et de l'analyse des données sont présentées dans Dodier (1993, 1995).

<sup>14</sup> J. Boissonade (2009) relève la limite de la notion de compromis ou d'accord vu comme suspension ou aboutissement du conflit dans le cadre de la transaction sociale, et explore, dans le cas de rassemblements de jeunes de la banlieue parisienne, la capacité analytique de la notion de régimes d'action pour suivre les situations en mouvement où le compromis ou l'accord n'en sont qu'un parmi d'autres (violence, agapè et justesse, etc.). Ce constat de l'auteur, me semble-t-il, montre bien la difficulté d'appliquer le cadre de transaction sociale dans une situation de vulnérabilité où le cadre collectif et politique d'action stabilisé est absent chez les personnes.

de celui de l'acteur stratégique basé sur la rationalité limitée, mais plus proche du sens de l'anticipation plus ou moins calculée des attentes des autres selon des « schémas de causalité » qui permettent à l'individu de calculer son comportement social<sup>15</sup>. Sur ce point, M. Mormont (1994) différencie la transaction de la négociation par le fait que celle-là porte sur les principes mêmes de calcul des identités et des intérêts des sujets et des objets qui donnent aux acteurs des cadres de négociations, d'anticipations et d'engagements. Dans ce sens, la convention, définie comme des « cadres interprétatifs mis au point et utilisés par des acteurs afin de procéder à l'évaluation des situations d'action et à leur coordination » (Diaz-Bone et Thévenot, 2010, p. 10), peut être considérée comme produit de transaction et située dans le processus de celle-ci qui est spatialement et temporellement plus large. Et le mode d'engagement comme effet pluriel et incertain de convention qui ne se réduit pas au rapport utilitaire à la situation, mais au rapport déontologique, multiple et complexe aux sujets et objets en présence.

## **5. Place intermédiaire de la matérialité : retour aux milieux**

L'analyse conventionnelle des modes d'engagement semble pouvoir apporter plus de finesse à l'analyse du rôle intermédiaire de la matérialité dans l'action, qui fait aussi partie de la sociologie de la transaction. En héritant de la sociologie urbaine et rurale, les auteurs de la transaction sociale (Remy, Voyé et Hiernaux) attribuent un rôle actif, constituant et régulateur aux milieux et aux espaces où se déroule la transaction tant au niveau culturel qu'au niveau économique (Remy, 1998)<sup>16</sup>. La matérialité y est un déterminant à la fois local et régional de régulation sociale dans l'analyse transactionnelle. Dans l'analyse conventionnelle, l'équipement matériel et spatial doté d'objets précis donne des repères cognitifs spécifiques aux acteurs pour qu'ils s'engagent, s'ajustent et se coordonnent dans différents régimes d'action (Dodier, 1991, 1993). Les objets matériels ne constituent pas un simple cadre local qui met en scène des cultures différentes et sous-jacentes, mais donnent lieu à des épreuves de jugements et de modes d'engagement des êtres (personnes et choses), qui renouvellent sans cesse les cadres d'interaction situés. Cette approche semble pouvoir éclairer les modes de médiation locaux et fins à partir de divers rapports des personnes à la matérialité en présence, qui peuvent donner des fondements solides ou fragiles à la transaction.

---

<sup>15</sup> Citons le propos suivant de Remy : « Les situations les plus fréquentes sont celles où le sens est diffus à l'intérieur de choix de priorité. Cela n'empêche que, dans l'établissement de ces choix, intervient ce que j'appelle des schémas de causalité. Si je fais telle chose, admettons en matière d'éducation de mes enfants, je suppose que ça va avoir tel effet et provoquer telle réaction. Si je n'ai pas de schéma de causalité, je ne sais que faire » (Rémy, 2005, p. 94).

<sup>16</sup> Cet ouvrage (Remy, 1998) est un recueil d'articles publiés par Jean Rémy et ses coauteurs. Ces auteurs étudiant, tout en en écartant les déterminismes géographique et sociologique, l'effet de milieu à partir de l'« espace matériel socialement pertinent » (Rémy et Voyé, 1998 (1980), p. 107) où se croisent et évoluent dialectiquement la matérialité immédiate et/ou territoriale (économie locale) et les normes sociales et culturelles.

Par contre, si l'approche conventionnelle se limite aux effets cognitifs et pragmatiques de matérialités immédiates (souvent des artefacts) et constitutives des situations internes de l'action (ex. mode d'organisation d'un atelier industriel), l'intérêt de l'approche transactionnelle porte sur les effets plus diffus de la matérialité prise au sens plus large comprenant des éléments géographiques (villes, villages, climats, etc.) qui « englobent » les échanges locaux en leur donnant un certain nombre de déterminants culturels et économiques<sup>17</sup>.

La complémentarité de ces deux angles peut être intéressante. Par exemple, quand on est face à des dispositifs d'insertion qui ont pour tâche de faire la liaison entre de multiples dimensions : vies personnelles d'individus en difficulté, activités concrètes culturellement et techniquement valorisantes, administration publique fortement structurée des politiques sociales et de l'emploi, organisation associative ou parapublique dotée de compétences transversales (travail social, activité économique et technique, administration, gestion d'entreprise, animation, gestion commerciale, etc.), coordinations avec les autres agents territoriaux, médiation avec le marché de l'emploi ou le secteur de formations qualifiantes, etc. Entre toutes ces dimensions, quels « espaces locaux » (Stoessel-Ritz, 2009, pp. 128-132) sont pertinents pour saisir le processus de la médiation par la matérialité comme moteur potentiel de la transaction, c'est-à-dire la modification progressive ou l'équilibrage de rapports sociaux et de normes ? Nous les avons définis des « espaces d'activités concrets »<sup>18</sup> comme unités d'observation pertinentes pour étudier les déroulements d'une politique d'insertion par le maraîchage bio en Belgique et une politique de promotion de l'ikigai (sens de la vie ou dignité en japonais) des personnes retraitées par l'agriculture au Japon (Muramatsu, 2012a, 2012b)<sup>19</sup>.

Enfin, rappelons que Foucault a bien montré que certains dispositifs spatiaux et architecturaux (prisons, hôpitaux, villes, territoire d'un État...) peuvent être connectés à différentes gouvernementalités (Foucault, 1975 ; Foucault, 2004, pp. 3-29)<sup>20</sup>. Compte tenu de cela, nous pouvons supposer que la

---

<sup>17</sup> Voir l'analyse de Remy et Voyé en termes de « milieux partiels et englobants » : par exemple, le mode de conflit social dans une entreprise (milieu partiel) peut différer selon les types de territoire (milieu englobant) où elle est intégrée (Rémy et Voyé, 1998, pp. 117-124). Repensons là avec Foucault dans quelle mesure l'aménagement spécifique d'une ville comme cité ouvrière était conçu pour « réguler » ces conflits par une multiplicité de soucis de discipline et de sécurité !

<sup>18</sup> Nous avons construit ce concept à partir des trois éléments situationnels suivants : situation d'altérité ; dispositif de normalisation ; relation déontologique entre acteurs en présence (Muramatsu, 2012b).

<sup>19</sup> Mais ce niveau de la réalisation politique semble le niveau le plus sous-estimé dans les analyses des politiques publiques, qui en gardent une vision hiérarchique et fonctionnaliste. Pour Sabatier, fondateur de l'approche de « coalition de cause » (*advocacy coalition framework*) centrée sur les acteurs de sous-système (ou sectoriaux), ce niveau semble même échapper au niveau qu'il appelle « aspects secondaires » qui ne sont qu'une partie d'un secteur où s'appliquent localement des mesures administratives, financières et techniques (Sabatier, 1998 ; Sabatier et Schlager, 2000).

<sup>20</sup> Selon Foucault, des conceptions en physique et en biologie définissant le terme de milieu comme des « circonstances influentes » influençaient le mode d'urbanisme apparu au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui visait non pas la limitation des libertés par des quadrillages spatiaux, mais la libre circulation des gens et des choses par l'ouverture spatiale. De même, Ewald relève que le traitement de la pauvreté passait de plus en plus après 1830 par la notion de milieu qui devenait l'objet d'intervention politique et intellectuelle, et qui marquait « la naissance de toute une problématique du rapport de l'homme à l'environnement, à l'espace, d'une problématique écologique que développera un Le Play sous le nom d'économie sociale » (Ewald, 1986, p. 93).

politique de gouvernementalité peut passer par des milieux spécifiques par l'intermédiaire desquels certaines transactions se déroulent entre les acteurs capables de tenir en situation et de se coordonner en mobilisant d'une manière ou d'une autre les ressources qu'offrent ces milieux...

Si on assume l'idée que la politique est multiple et transactionnelle après notre revue de propos de Foucault et Ewald, la transaction ne peut pas être pensée à l'extérieur des effets politiques et normatifs, mais elle est dans la politique qui ne désigne pas le mode d'imposition absolue de pouvoirs, mais celle de gouvernementalités multiples et relationnelles (modes de conduite de la conduite) presque « subpolitisée », et que cette politique est portée par les acteurs sociaux selon différents contextes. Si, comme dans le contexte de la crise d'État-providence, l'autonomie politique et sociale même des acteurs dont surtout les gouvernés est menacée et vulnérabilisée, il est ici question des modes d'« engagement » même de ces acteurs, reconnus ou non, dans les lieux de transaction.

Par exemple, pour n'évoquer que rapidement, dans les deux cas de projets municipaux que nous avons étudiés, face à la direction administrative demandant des justifications en termes d'efficacité de ces projets en chiffre (nombre des stagiaires accueillis et mis à l'emploi dans le cas belge d'un jardin d'insertion ; surface des terrains loués ou chiffre d'affaires dégagé par les stagiaires dans le cas japonais d'une formation agricole destinée aux retraités), les opérateurs de terrain (coordinateurs de projet, formateurs, travailleurs sociaux, etc.) se trouvaient en décalage avec les critères quantitatifs demandés par l'administration. Du coup, ils étaient contraints de passer du régime tactique-stratégique (Corcuff et Sanier, 2000) où ils nouent des contacts directs avec des élus crédibles pour faire passer leurs projets, à un régime de *care* ou de compassion où ils font face aux problèmes singuliers de chaque usager liés à la vie quotidienne de chacun (Corcuff, 2005). Ensuite, les usagers (stagiaires) se trouvaient souvent en décalage tant avec le statut « actif » que l'autorité leur accorde au sens économique de l'« entrepreneur », qu'avec le statut « passif » véhiculé par le stéréotype tel que des « assistés » ou des retraités affaiblis ou dépendants. En effet, leur souci réel était de recomposer leurs rapports à soi (autonomie) et aux autres (dépendance) via l'activité agricole dans diverses situations de vulnérabilité vécues au quotidien. Dans ces situations, il est bien question de modes possibles (ou non) de combinaison de ces régimes d'action invisibles, et de la valorisation politique de ceux-ci.

À travers ces lieux d'action et de transaction, nous pouvons chercher à élucider, peut-être pas des résultats ou des solutions, mais au moins des possibilités que de tels ou tels engagements tiennent et se répercutent sur le mode de transaction sociopolitique susceptible de dégager des clés de lecture de la réalité issues de la capacité des acteurs eux-mêmes.

## 6. Conclusion

Dans ce texte, à partir d'un éclairage du sens de la notion de transaction comme forme politique « de fait » et « globale » connectée à la gouvernementalité libérale, nous avons examiné la possibilité d'analyser la démocratie

réflexive comme transaction dans la société du risque, notamment par rapport à la vulnérabilité sociale. Nous avons relevé l'importance de chercher, en deçà des processus de négociation et d'apprentissage politique ou bien de délibération entre acteurs organisés, la possibilité de lieux et de modalités concrètes d'engagement des acteurs et de leurs objets. Ensuite, l'importance de se pencher sur les activités d'usage et d'interprétation des espaces locaux ou des espaces d'activités concrets qui relèvent de la notion de « milieu(x) ». Ce niveau de l'action, loin de se réduire à de simples moyens de politiques publiques ou d'actions collectives, est indispensable pour penser la possibilité d'établir et de politiser des pratiques et des styles de vie réflexifs entre acteurs. Si ces modes d'engagement des personnes et des choses ancrés dans « des réalités de transaction » y seront problématisés, l'opposition classique sujet/objet perdra sa pertinence. L'articulation entre le mode de subjectivation politique des individus et l'histoire des systèmes de pouvoir deviendra plus intelligible dans ces réalités sociales.

Kenjiro MURAMATSU  
7 Rue de la Broque  
F-67000 Strasbourg  
Tél. : +33(0)6 45 39 75 39

### **Bibliographie**

- Beck, U., 2001 [1986], *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.
- Beck, U., 2003 [2002], *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Aubier-Flammarion.
- Blanc, M., 2009, « La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique », *Pensée Plurielle*, 1, n° 20, 25-36.
- Boissonade, J., 2009, « Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale. », *Pensée Plurielle*, 1, n° 20, 37-50.
- Boltanski, L. et Thévenot, L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Callon, M., Lascoumes, P. et Barthes, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- Castel, R., 1994, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22, 11-27.
- Castel, R., 1995, *Les Métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Corcuff, P. et Sanier, M., 2000, « Politique publique et action stratégique en contexte de décentralisation : aperçus d'un processus décisionnel "après la bataille" », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 55<sup>e</sup> année, n° 4, 845-869.
- Corcuff, P., 2005, « De la thématique du "lien social" à l'expérience de la compassion. Variété des liaisons et des déliaisons sociales », *Pensée Plurielle*, 2005/1, n° 9.
- Dodier, N., 1986, « L'État-providence, de François Ewald (Note de lecture) », *Sciences sociales et santé*, vol. 4, n° 3-4, 195-204.
- Dodier, N., 1991, « Agir dans plusieurs mondes », *Critique*, 47(529-530), 427-458.
- Dodier, N., 1993, « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, 11(62), 63-85.

- Dodier, N. et Camus, A., 1997, « L'admission des malades : histoire et pragmatique de l'accueil à l'hôpital », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 52, n° 4, 733-763.
- Dodier, N. et Baszanger, I., 1997, « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue de sociologie française*, vol. 38, n° 1, 37-66.
- Ewald, F., 1986, *L'État-providence*, Paris, Grasset.
- Foucault, M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Foucault, M., 2004a, *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris, Gallimard.
- Foucault, M., 2004b, *Naissance de la biopolitique : cours au Collège de France. 1978-1979*, Paris, Gallimard.
- Hall, P., 1993, "Policy Paradigms, Social Learning, and the State: The Case of Economic Policymaking in Britain", *Comparative Politics* 25(3), 275-296.
- Jobert, B. et Muller, P., 1987, *L'État en action*, Paris, Presses universitaires de France.
- Kuty, O., 2005, « Aux sources du compromis belge : l'invention du consensualisme et du pragmatisme (1828-1835) », in M. Nachi et M. de Nanteuil (dir.), *Éloge du compromis : pour une nouvelle pratique démocratique* (pp. 177-203), Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- Lascoumes, P. et Le Bourhis, J.-P., 1998, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix* 11(42), 37-66.
- Mormont, M., 1994, « Incertitudes et engagements. Les agriculteurs et l'environnement : une situation de transaction », in M. Blanc et al. (dir.), *Vie quotidienne et démocratie* (pp. 209-234), Paris, L'Harmattan.
- Muramatsu, K., 2009, « Action publique locale pour un bien commun : le cas de la politique de l'"Agriculture de type Ikigai" » dans le Projet Nô-Life de la Ville de Toyota (Japon) », *Cahier du CRESS*, n° 10, 42-56.
- Muramatsu, K., 2011a, « Dispositif d'insertion par le maraîchage biologique. Épreuve d'une nouvelle gouvernementalité », *Pensée Plurielle*, 1, n° 26, 93-109.
- Muramatsu, K., 2011b, « Pouvoirs publics locaux et intégration des personnes âgées : le cas de Nô-Life à Toyota », in H. Amemiya (dir.), *Du Teikei aux AMAP. Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux* (pp. 103-112), Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Muramatsu, K., 2012a, « Dispositif d'insertion par le maraîchage biologique. À la recherche d'un "social durable" », in J. Stoessel-Ritz, M. Blanc et N. Mathieu (dir.), *Développement durable, communautés et sociétés. Dynamiques socio-anthropologiques* (pp. 87-111), Bruxelles, Peter Lang.
- Muramatsu, K., 2012b, *Usage de l'agriculture dans le social : dispositifs, pratiques et formes d'engagement*, Thèse de doctorat, Université de Liège / Université de Haute-Alsace.
- Remy, J. et Voyé, L., 1998 (1980), « Milieu, rapport social et conflit », in J. Rémy et E. Leclercq (entretiens et textes présentés par), *Sociologie urbaine et rurale* (pp. 105-127), Paris, L'Harmattan.
- Remy, J., 1992, « La vie quotidienne et les transactions sociales : perspectives micro- ou macrosociologiques », in M. Blanc (textes réunis et présentés par), *Pour une sociologie de la transaction sociale* (pp. 83-111), Paris, L'Harmattan.
- Remy, J. (entretien avec), 2005, « Négociations et transaction sociale », *Négociations* (1), 81-95.
- Rosanvallon, P., 1995, *La nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon, P., 2008, *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil.
- Sabatier, P.A., 1998, "The advocacy coalition framework: revisions and relevance for Europe", *Journal of European Public Policy*, 5(1), 98-130.
- Schlager, E. et P. A. Sabatier, 2000, « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », *Revue française de science politique*, 50(2), 209-234.
- Stoessel-Ritz, J., 2009, « Économie politique des pratiques et transaction sociale pour le bien commun », *Pensée Plurielle*, (1), n° 26, 121-133.
- Thévenot, L., 2006, *L'action au pluriel : sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.